

**Accroître la visibilité des défenseur·e·s des droits humains à l'occasion de
l'anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme**
Note conceptuelle

Introduction

La Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme

En 1998, après un processus collectif long d'une décennie, la communauté des droits humains s'est réjouie de l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. La Déclaration est un texte puissant. Elle entérine l'importance et la légitimité du travail des droits humains. Elle célèbre la diversité des profils, des trajectoires et les enjeux auxquels des femmes et hommes ordinaires dans le monde sont confrontés afin de défendre leurs droits. Elle réaffirme qu'un individu est un·e défenseur·e des droits humains par son action, quelque soit son sexe, âge, origine ethnique ou milieu social.

Cependant, la Déclaration est de plus en plus attaquée. Certains gouvernements et d'autres acteurs tentent d'en affaiblir les fondements, de réduire sa portée et de remettre en question sa pertinence. Et ce n'est pas une coïncidence si ceux qui critiquent la Déclaration aux Nations Unies sont les mêmes qui attaquent les défenseur·e·s des droits humains sur le terrain et tentent de restreindre de plus en plus leur travail.

La vulnérabilité de la Déclaration est aussi la conséquence d'un manque de familiarisation des acteurs avec celle-ci. Depuis sa nomination en 2014, le Rapporteur spécial a rencontré de nombreux acteurs, défenseur·e·s des droits humains, représentant·e·s institutionnel·l·e·s et mouvements de base qui ne connaissent pas la Déclaration ou qui ne voient pas ou ne la conçoivent pas comme un outil de plaidoyer efficace. Il semble également que la Déclaration n'a pas réussi à atteindre beaucoup d'activistes en dehors des organisations traditionnelles des droits humains, en particulier ceux et celles issus de mouvements sociaux, populaires ou spécialisés sur certaines thématiques telles que l'environnement ou le développement.

Au-delà de la Déclaration, des attaques systématiques et diffuses à l'encontre des défenseur·e·s des droits humains et la société civile

Les défenseur·e·s des droits humains sont de plus en plus attaqué·e·s dans le monde. D'après le rapport 2017 de *Front Line Defenders*¹, plus de 300 défenseur·e·s des droits humains ont été tué·e·s en 2017.

Comme évoqué dans son rapport² à l'Assemblée Générale des Nations Unies en octobre 2015, les attaques contre les défenseur·e·s des droits humains peuvent prendre plusieurs formes (physiques, psychologiques, économiques et sociales) et sont perpétrées par l'Etat mais aussi par des acteurs non-étatiques (entreprises, groupes armés, groupes fondamentalistes etc.)

Même s'il est possible d'identifier des particularismes régionaux et nationaux, des tendances communes peuvent se dessiner dans plusieurs régions et sont, pour la plupart du temps, la cause et la conséquence de l'existence d'une culture d'impunité et de corruption. Peu de choses ont été faites afin de développer de façon systématique des solutions préventives qui pourraient atténuer de façon concrète les risques encourus par les défenseur·e·s des droits humains.

Le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration : une opportunité de plaidoyer, de campagne et communication

Le Rapporteur spécial est profondément convaincu que le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme devrait servir d'opportunité afin de rendre la Déclaration plus visible et plus accessible à

¹ <https://www.frontlinedefenders.org/en/resource-publication/annual-report-human-rights-defenders-risk-2017>

² A/70/217

toutes et tous. Cela devrait également être l'occasion de commémorer et célébrer ceux et celles qui consacrent leur vie à la défense des droits humains.

Dans la résolution 7/8, le Conseil des droits de l'homme demande au Rapporteur spécial, *inter alia* :

- (a) De promouvoir la mise en œuvre effective et intégrale de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, par le biais de la coopération et d'une participation et d'un dialogue constructifs avec les gouvernements, les parties prenantes et les autres acteurs intéressés;

Conformément à son engagement de long terme, le Rapporteur spécial souhaiterait user au mieux son rôle comme mécanisme universel afin de tirer parti de l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration. Dans ce contexte, le Rapporteur spécial et son équipe ont lancé une série de discussions afin de partager des idées sur cet anniversaire.

En partant de ces discussions, le Rapporteur spécial souhaite lancer une série d'initiatives et activités conduites par différents acteurs activement engagés dans la protection des défenseur·e·s des droits humains et la reconnaissance de leur droit à défendre des droits. Afin d'assurer l'appropriation par les défenseur·e·s des droits humains et les communautés locales, il est primordial de collaborer activement avec les défenseurs et organisations de terrain à chaque étape de l'anniversaire. Les défenseur·e·s des droits humains et communautés sont encouragés à s'approprier cet anniversaire, à organiser des événements et à développer des outils de communications adaptés à leur propre contexte local/national.

I. Objectifs

- Attirer l'attention sur la diversité de profils des défenseur·e·s des droits humains à travers le monde et contrer les discours négatifs portés actuellement par différents acteurs étatiques et non étatiques ;
- Présenter les contributions positives des défenseur·e·s des droits humains à la démocratie, l'état de droit et la paix ;
- Etablir des passerelles entre les acteurs traditionnels des droits humains et d'autres acteurs (mouvements sociaux, agences de développement, entreprises etc.) ;
- Diffuser des messages que tous les acteurs pourraient utiliser lors la célébration du 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et au-delà ;
- Lier les différentes activités et événements sur les défenseur·e·s des droits humains, afin de contribuer à la diffusion d'un message unifié et fort sur l'importance des défenseur·e·s des droits humains.

II. Résultats attendus

- La Déclaration sur les défenseur·e·s des droits humains est plus accessible et connue par la communauté des défenseur·e·s droits humains et plus généralement par l'opinion publique. Cet anniversaire est une excellente occasion pour sensibiliser le public sur le profil des défenseur·e·s, sur les risques rencontrés et les droits dont ils·elles bénéficient, d'une manière simple et compréhensible.
- Le rôle positif des défenseur·e·s des droits humains est mieux compris et accepté par l'opinion publique et d'autres acteurs (entreprises).
- De nouvelles coalitions et partenariats sont formés à travers le monde afin de renforcer le travail des défenseur·e·s des droits humains.

III. Liste non-exhaustive des activités qui pourraient être menées en 2018

- **Coalition mondiale pour la reconnaissance et la protection des défenseur·e·s des droits humains**

Une telle coalition rassemblerait des organisations de la société civile, des mécanismes internationaux et régionaux, des acteurs nationaux et autres parties prenantes. Elle chercherait à attirer l'attention sur les profils des défenseur·e·s et susciter des engagements – d'une variété d'acteurs – pour mettre en œuvre et respecter la Déclaration.

- **Sommet mondial sur la situation des défenseur·e·s des droits humains**

En décembre 1998, une coalition d'organisations non-gouvernementales a organisé le premier sommet mondial sur les défenseur·e·s des droits humains. Il s'est déroulé à Paris et a rassemblé plus de 350 défenseur·e·s des droits humains issus d'une centaine de pays. Un événement d'ambition similaire, vingt ans après le sommet et porté par une nouvelle coalition d'ONGs, offrirait la possibilité de revenir sur les réalisations principales depuis l'adoption de la Déclaration et sur les obstacles rencontrés par les défenseur·e·s des droits humains sur le terrain. Cela permettrait également un engagement avec les défenseur·e·s des droits humains n'ayant pas la possibilité d'interagir régulièrement avec les mécanismes internationaux mais aussi avec d'autres acteurs tels que les mouvements sociaux, les institutions nationales des droits de l'homme et entreprises. Le soutien actif des réseaux régionaux sera clé afin de garantir la visibilité et l'accessibilité à un tel événement. A l'issue de ce sommet, les défenseur·e·s adopteront une série d'engagements et de décisions qui pourront être présentées lors de la réunion de haut niveau de décembre 2018.

- **Initiative pour le Prix Nobel de la Paix**

Dans un effort de reconnaissance publique de l'impact positif des défenseur·e·s des droits humains, les trois titulaires du mandat sur la situation des défenseur·e·s des droits humains (Hina Jilani, Margaret Sekaggya et Michel Forst) ont mené une initiative afin de proposer la communauté défenseur·e·s des droits humains pour le Prix Nobel de la Paix. En janvier 2018, le gouvernement français à travers le Ministère des Affaires étrangères et européennes a soumis la candidature au Comité du Nobel. Elle a été depuis soutenue par d'autres Etats et acteurs et le Comité du Nobel examine actuellement la candidature.

- **Réunion/panel de haut niveau sur la situation des défenseur·e·s des droits humains**

Suite à la Résolution 2018 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, une réunion-débat de haut niveau sera organisée en décembre 2018. Elle se focalisera sur les bonnes pratiques et défis en lien avec la mise en œuvre de la Déclaration sur les défenseur·e·s des droits humains.

- **Outils de communication développés par le mandat**

Le Rapporteur spécial a récemment été en contact avec une agence de communication afin de travailler sur les outils de communication pour le 20^{ème} anniversaire : par exemple, des dépliants, posters et un site web dédié. La communication serait centrée sur plusieurs messages clés adaptés à différents publics (Etats, le grand public, les acteurs commerciaux etc.). Il est primordial de s'assurer que ces outils soient disponibles et aisément transposables dans une variété de langues et selon les différents contextes nationaux.

IV. Rôles et attentes

Le Rapporteur spécial ne souhaite pas être lui-même le coordonnateur de ces célébrations mais souhaite contribuer activement à l'identification d'opportunités pour tirer parti de cet anniversaire (que ce soit des événements organisés par d'autres acteurs ou événements à organiser), où des messages communs et globaux pourront être partagés et disséminés.

Afin de démontrer que les défenseur·e·s sont soutenus par de nombreux acteurs à travers le monde, le Rapporteur spécial souhaiterait inclure les acteurs suivants à rejoindre la Coalition Globale :

- Organisations de la société civile
- Etats engagés activement dans le soutien et la reconnaissance du rôle des défenseur·e·s des droits humains
- Mécanismes régionaux de protection
- Réseaux régionaux, thématiques ou locaux
- Institutions nationales des droits de l'homme
- Donateurs
- Mouvements sociaux
- Agences onusiennes concernées
- Agences de développement
- Entreprises

Les organisations de la société civile, Etats et autres acteurs seraient encouragés à :

- Rejoindre la Coalition mondiale pour la reconnaissance et la protection des défenseur·e·s des droits humains ;
- Proposer des idées sur les activités potentielles et contribuer à l'identification de messages communs ;
- Aider à la dissémination des messages clés pendant leurs propres activités ou par leurs voies de communications ;
- Développer des activités tels que des événements publics afin de célébrer l'anniversaire de la Déclaration.

V. Calendrier

- Décembre 2017 – Mars 2018 : Retours faits par divers acteurs au mandat. Une rencontre avec les Missions permanentes des Etats et une rencontre avec les organisations non-gouvernementales basées à Genève ont été organisées à Genève ; deux discussions avec des participants anglophones et hispanophones ont été organisées en ligne.
- Février-Mars 2018 : Discussions entre l'équipe du mandat et l'agence de communication sur les outils de communication.
- Mars 2018 : Activités de plaidoyer durant la 37^{ème} session du Conseil des droits de l'homme.
- Octobre 2018 : Evènements autour de la présentation par le Rapporteur spécial du rapport mondial sur la situation des défenseur·e·s des droits humains.
- Novembre 2018 : sommet international sur les défenseur·e·s des droits humains.
- Décembre 2018 : panel/rencontre de haut niveau sur la situation des défenseur·e·s des droits humains.
- Décembre 2018 : événements autour du 9 et 10 décembre afin de célébrer le travail des défenseur·e·s des droits humains et lier cet anniversaire au 70^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Lancement de la Coalition mondiale pour la reconnaissance et la protection des défenseur·e·s des droits humains.

Durant l'année, des discussions en ligne et webinaires seront organisés afin de permettre aux défenseur·e·s des droits humains d'interagir directement avec le Rapporteur spécial et son équipe.